

AFFAIRE N°4 - Dénomination du C. E. S. du CHAUDRON.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération en date du 18 mars 1976, vous avez émis un avis défavorable à l'appellation "les Calebassiers" du C. E. S. d'Etat Mixte du Chaudron.

Le Principal de cet établissement vient de me transmettre le procès-verbal du dernier Conseil d'Administration qui propose à l'unanimité, semble-t-il, de le dénommer "C. E. S. d'Etat Mixte LES ALIZES".

Je vous demande votre avis au sujet de cette dénomination.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Vu
Pour le Préfet et par délégation
Le Directeur des Finances
et des Collectivités Locales
Signé: Paul PASTOR
Pour copie conforme
Saint Denis, le 17 novembre 1976
Le Chef de Bureau délégué
J. LA COSTE